

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	<b>No SD</b> SD-2023-5443
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité concernant le soutien à la création artistique, pour le terme 2024-2027 à intervenir entre le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Ville de Laval au montant de 300 000 \$	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts		
<b>Actions :</b> SUBVENTION  <p style="text-align: center;"> <b>Demande d'achat :</b> Oui  <b>CT requis :</b> Oui  <b>Montant :</b> 300 000,00 \$  <b>Année du budget :</b> 2024, 2025, 2026  <b>Programme/Politique :</b> Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du CALQ  <b>Provenance du financement :</b> 1-60301-7291-00-119110         </p> <p><b><u>Unité administrative concernée</u></b>          Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	<b>No SD</b> SD-2023-5443
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<u>Date</u> 2021-02-02	<u>No résolution</u> CM-20210202-85	<u>Objet</u> APPROBATION - ENTENTE RÉGIONALE - CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
<u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Aram Elagoz		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver l'entente régionale à intervenir entre la Ville de Laval et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) concernant le soutien à la création artistique, laquelle entrera en vigueur au moment de sa signature, pour le terme 2021-2024 au montant de 300 000 \$;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
ADOPTÉ		
(SD-2020-5537)		
<u>Date</u> 2021-01-20	<u>No résolution</u> CE-20210120-157	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE RÉGIONALE - CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
<u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
de recommander au conseil d'approuver l'entente régionale à intervenir entre la Ville de Laval et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) concernant le soutien à la création artistique, laquelle entrera en vigueur au moment de sa signature, pour le terme 2021-2024 au montant de 300 000 \$;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
(CT:1630500)		
(SD-2020-5537)		
<u>Date</u> 2020-11-18	<u>No résolution</u> CE-20201118-3522	<u>Objet</u> AUTORISATION - NÉGOCIATION - ENTENTE RÉGIONALE - CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
<u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à négocier au nom de la Ville de Laval les termes de l'entente régionale de soutien à la création artistique et sa diffusion auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour le terme 2021-2024.		
(SD-2020-4996)		
<u>Date</u> 2018-04-03	<u>No résolution</u> CM-20180403-240	<u>Objet</u> ENTENTE - VILLE DE LAVAL ET CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
<u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Conseil des arts et des lettres du Québec concernant le soutien à la création artistique, laquelle entrera en vigueur au moment de sa signature et prendra fin le 31 mars 2021;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville cette entente.		
ADOPTÉ		
(SD-2018-1089)		
<u>Date</u> 2018-03-28	<u>No résolution</u> CE-20180328-950	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - ENTENTE - VILLE DE LAVAL ET LE

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	<b>No SD</b> SD-2023-5443						
<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC</b></p> <p><u>Résumé</u>  <b>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</b></p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Conseil des arts et des lettres du Québec concernant le soutien à la création artistique, laquelle entrera en vigueur au moment de sa signature et prendra fin le 31 mars 2021;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville cette entente.</p> <p>(C/T: 1494367)          (SD-2018-1089)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2018-01-31</td> <td>CE-20180131-269</td> <td>ENTENTE ET SUBVENTION - CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u>  <b>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</b></p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à négocier auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) les termes de l'entente régionale de soutien à la création artistique et sa diffusion pour le terme 2018 à 2020;</p> <p>de confirmer, à la demande du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), le financement municipal de ladite entente pour un montant total de 300 000 \$, payable selon les modalités suivantes:</p> <p>2018 : 100 000 \$;          2019 : 100 000 \$;          2020 : 100 000 \$.</p> <p>(SD-2018-422)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2018-01-31	CE-20180131-269	ENTENTE ET SUBVENTION - CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2018-01-31	CE-20180131-269	ENTENTE ET SUBVENTION - CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)						
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), soutient, depuis plusieurs années déjà, la création et la diffusion artistique axée sur le développement spécifique des collectivités régionales. Ce programme s'articule autour d'entente régionale impliquant le CALQ et différents partenaires régionaux dont bien sûr, les municipalités. L'ensemble des régions administratives du Québec participe au programme, dont Laval depuis 2015. Les objectifs visés par cette entente souscrivent aux orientations du Plan de développement culturel de la région de Laval de même qu'aux orientations de la vision stratégique municipale Urbaine de nature.</p> <p>Le Conseil des arts et des Lettres du Québec d'un commun accord avec la Ville de Laval souhaite convenir d'une entente régionale totalisant un investissement de 600 000 \$, pour les années 2024 à 2027. Les objectifs spécifiques liés à la mise en oeuvre du «Programme de partenariat territorial de Laval 2024-2027» comportant les volets suivants:</p> <p>Volet 1 - Soutien aux artistes et aux écrivains professionnels.          Volet 2 - Soutien aux organismes artistiques professionnels.          Volet 3-A - Soutien à la mobilité - Artistes.          Volet 3-B - Soutien à l'accueil en résidence et à la coproduction.</p> <p>Culture Laval est identifié comme intervenant à l'entente pour assurer: la mise en oeuvre d'un plan de promotion et de diffusion des programmes concernés par l'entente auprès des clientèles visées; un rôle-conseil auprès des artistes et des écrivains professionnels, particulièrement ceux de la jeune relève, pour le dépôt de demandes à ces programmes.</p> <p>Les termes de l'entente 2024-2027 permettront d'atteindre les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; bonifier le soutien financier dédié aux artistes auprès d'instances nationales, telles que le Conseil des arts et des lettres du Québec;</li> <li>&gt; soutenir dans la région de Laval, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres et d'en favoriser le rayonnement à l'intérieur et à l'extérieur de la région;</li> <li>&gt; favoriser la diffusion des productions artistiques et littéraires lavalloises sur tout le territoire et soutenir le rayonnement à l'intérieur et à l'extérieur des créateurs, des interprètes et des organismes lavallois;</li> <li>&gt; participer au financement de projet d'artistes et d'auteurs lavallois en matière de recherche, de création et de production; promouvoir le travail des artistes et des auteurs lavallois;</li> <li>&gt; soutenir et renforcer la pratique et la diffusion artistique dans la région de Laval.</li> </ul>								
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	<b>No SD</b> SD-2023-5443																								
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>La Ville de Laval s'engage à contribuer à l'entente pour un montant total de 300 000 \$. Le soutien financier proposé par cette entente est complémentaire et il ne vient pas se substituer aux programmes du CALQ et de la Ville de Laval. La nouvelle entente est prévue au budget 2024, 2025 et 2026 autant aux revenus qu'aux dépenses. Les deux parties s'engagent pour un montant apparié de 300 000 \$ sur une période de trois (3) ans répartie de la façon suivante :</p> <table border="1" data-bbox="110 432 971 620"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024-2025</th> <th>2025-2026</th> <th>2026-2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4"><b>PARTENAIRES</b></td> </tr> <tr> <td>VILLE DE LAVAL</td> <td>100 000 \$</td> <td>100 000 \$</td> <td>100 000 \$</td> </tr> <tr> <td>CALQ</td> <td>100 000 \$</td> <td>100 000 \$</td> <td>100 000 \$</td> </tr> <tr> <td colspan="4">-----</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>200 000 \$</b></td> <td><b>200 000 \$</b></td> <td><b>200 000 \$</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Nature de la dépense et montant prévus au budget 2024</p>				2024-2025	2025-2026	2026-2027	<b>PARTENAIRES</b>				VILLE DE LAVAL	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	CALQ	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	-----				<b>TOTAL</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>200 000 \$</b>
	2024-2025	2025-2026	2026-2027																							
<b>PARTENAIRES</b>																										
VILLE DE LAVAL	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$																							
CALQ	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$																							
-----																										
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>200 000 \$</b>																							
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>																										
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>Autorisation du conseil municipal et signature de l'entente de même que l'engagement financier de 100 000 \$ en 2024, 2025 et 2026. Analyse des projets par un comité de pair annuel et versement des bourses par le CALQ et la Ville aux organismes et artistes bénéficiaires une fois par année. Projets réalisés de 2024 à 2027. Publication de communiqués et d'appels de projets.</p>																										
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>																										
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>																										
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil municipal d'approuver l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité à intervenir entre la Ville de Laval et le Conseil des arts et des lettres du Québec concernant le soutien à la création artistique, laquelle entrera en vigueur au moment de sa signature pour le terme 2024-2027 au montant de 300 000\$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>																										
<p><b>CERTIFICATION</b></p> <p>Numérotation des finances : 1773741    Coût estimé affectant l'année en cours :    CM requis :Oui</p> <p><b>Annotation(s)</b></p> <p>Répartition de la dépense annuelle sans taxes:</p> <p>2024: 100 000\$</p> <p>2025: 100 000\$</p> <p>2026: 100 000\$</p> <p>Total: 300 000\$</p> <p><b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b></p> <table border="0" data-bbox="162 2064 1429 2150"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">           ZIZZI, ANGELA (53268)            _____            Trésorier adjoint         </td> <td style="text-align: center; width: 50%;">           2023-11-22            _____            AN - MS - JR         </td> </tr> </table>			ZIZZI, ANGELA (53268) _____ Trésorier adjoint	2023-11-22 _____ AN - MS - JR																						
ZIZZI, ANGELA (53268) _____ Trésorier adjoint	2023-11-22 _____ AN - MS - JR																									